

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-CF864

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 27

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons la suppression de l'article 27, qui confirme le démantèlement progressif du service public de l'audiovisuel. Ce sont une nouvelle fois 70 millions d'euros d'économies pérennes qui sont demandées à un audiovisuel public en souffrance, et ce ne sont ni les 10 millions d'euros d'économies "épargnées" pour cette année, ni les 70 millions de compensation des pertes de recettes publicitaires du plan de relance qui changeront la donne. A France Télévisions, ce sont plus de 2200 postes qui ont été supprimés depuis 2012. Plusieurs journées de grève ont été très suivies pour dénoncer les conditions de travail et la paupérisation des grilles. Des émissions emblématiques ont été déprogrammées, à l'instar de Soir 3, et les effets conjugués de la baisse des moyens et de la course à l'audience détériorent nécessairement la qualité de notre télévision publique. La chaîne France Ô est la dernière victime de cette folie austéritaire, avec un impact social très concret : la mise au ban des Outre-Mer et un recul drastique de leur représentation à l'antenne. Comment en effet imaginer que les autres chaînes du groupe s'emparent aussi massivement de ces sujets, alors que les contraintes d'audience n'y poussent pas ? Le pays mérite une télévision publique de qualité, indépendante du pouvoir, qui contribue à l'émancipation et à la représentation des citoyens. A Radio France, le plan d'économie présenté l'an passé a déclenché la plus longue grève de l'histoire de Radio France. Ses effets délétères nombreux, sur l'emploi, les moyens à dispositions et les conditions de travail, laissent envisager une baisse de qualité du service et un alignement progressifs sur les standards du privés, avec des animateurs "stars" surpayés et des précaires dans l'arrière-cuisine.

A rebours de cette tendance, nous souhaitons donner à l'audiovisuel public les moyens d'exercer ses activités dans de bonnes conditions. Cela passe par une réforme de son financement car la CAP est une taxe injuste car non proportionnel. L'audiovisuel public ne peut pour autant dépendre ni des intérêts commerciaux, ni des envies austéritaires d'un gouvernement. Un financement public à la juste hauteur doit être garanti. En attendant un tel débat sur le financement, les moyens de

l'audiovisuel public ne doivent pas être amputés. Pour un véritable service public audiovisuel valorisant la création culturelle, le pluralisme démocratique et la diversité, nous demandons la suppression du premier alinéa de l'article 27.